

COMPTE-RENDU DU SENAT ACADEMIQUE EXTRAORDINAIRE

DU 23 MAI 2025 – 11H00

en visio uniquement

PRESENCES ET REPRESENTATIONS

Membres	Présent /Absent/Excusés	A reçu procuration de
Président du Sénat		
Michael TOPLIS	P.	
Professeurs et assimilés		
ALARY David	A.	
BERARD Caroline	A.	
CALLIER Bruno	E.	
CARRERE Nicolas	P.	
COCKX Arnaud	P.	ZAMANSKY Remi
COURTADE-SAIDI Monique	P.	
DUMAT Camille	P.	
FINES Francette	P.	
GERET Florence	A.	ALIBERT Audrey CALLIER Bruno
MARY TROJAN Cécile	A.	
MORLIER Joseph	P.	GARCIA Frédéric
SPERANDIO Mathieu	P.	
VAL Thierry	P.	
Autres E-C, E et C		
BOYER Cynthia	A.	

Comue de Toulouse

41, allées Jules Guesde – CS 61321 – 31013 Toulouse CEDEX 6
Tél. 05 61 14 80 10 - presidence@univ-toulouse.fr

www.univ-toulouse.fr

BRAILLY Julien	A.	
CARRERAS Ophélie	P.	BERCEGOL Fabienne
CHRIFI TORRICELLI Sarah	A.	
DAHAN Lionel	P.	
DE LARRARD Thomas	P.	RAZALI Wahiba
GOJON Romain	P.	ALLAIN Valérie
HUERTAS Emmanuel	A.	
LAURENS Pascale	P.	
MURDOCH Naomi	P.	
UGOLINI Stefano	P.	
VOIZARD Karl-Henri	P.	
ZAMANSKY Remi	E.	
Représentants élus des BIATSS et IT des fondateurs et de l'UT		
VARENNE Clément	P.	
ALIBERT Audrey	E.	
ALLAIN Valérie	E.	
CHABANAT Bénédicte	P.	
JEUNIER Benoît	P.	
LATRAUBE Fabien	P.	
RAZALI Wahiba	E.	
Représentants élus des usagers des fondateurs et de l'UT		
ASTRUC Samuel	A.	
CHERDON Mattis	P.	
COUDIERE Lila	P.	
CUERVO-ROBERT Carolina	P.	
DESGREZ-DAUTET Hermès	P.	
DUCOS Camille	P.	
GUENSER Colin	A.	

HODROJ Maher	A.	
OUAHAB Samuel	A.	
PECH Sophonie	P.	
PEREZ-SERRANO Lucia	P.	
SARR Abdoulaye	P.	
Autres Usagers		
ALDEBERT Manon	P.	
CLAIR Gabriel	A.	
CZERNIK Gautier	A.	
PIALLAT Mathieu	P.	
Personnalités qualifiées		
BERCEGOL Fabienne (titulaire) SHS FABRE Cécile (suppléante)	E.	
BAEHR Christophe	P.	
BOUJU Xavier	E.	
BYSTRICKY Kerstin	E.	
CUGNY Bruno	P.	
DELPierre Cyril	E.	
EICHWALD Olivier	E.	
EL AKREMI Assaad	P.	
FROMENT Dominique	P.	
GARCIA Frédéric	E.	
LANDA Georges	P.	
LORIDAN-BAUDRIER Audrey - représ. étblt membre (T2 - 2023) MONGEAU Marcel - représ. étblt membre (?quand?)	P.	
MARI Céline	P.	
VILLEDIEU Philippe	P.	
ZRIBI Mehrez	E.	
Membres avec voix consultative		
BLONDIN Agnès	P.	

BRUGERE Hubert	P.	
FALISE Jean-Denis	A.	
FOURQUET Jean-Yves	A.	
LAVIGNE Stéphanie	P.	
LORIDAN-BAUDRIER Audrey	P.	
MONGEAU Marcel	P.	
TREMEAU Damien	A.	
Invités permanents		
VP Recherche (désigné par Sénat acad.)	P.	
VP Formation (désigné par Sénat acad.)	A.	
JANKOVIACK-GRATTON Odile	P.	

1. Point d'information sur la politique de site

M. Toplis présente le règlement intérieur de l'EPE Université de Toulouse et la convention d'association et de partenariat avec la COMUE. Il explique la structure de gouvernance de l'EPE, incluant des instances dédiées au périmètre employeur et d'autres pour la collaboration inter-établissements. La convention prévoit une trajectoire d'expérimentation pour le transfert des activités de la COMUE vers l'EPE, avec une attention particulière portée à l'accompagnement du personnel.

2. Règlement intérieur de l'Université de Toulouse (pour information)

M. Toplis indique que le règlement intérieur a été transmis pour comprendre la convention d'association et de partenariat.

L. Dahan demande s'il y a une disparition du Sénat ?

M. Toplis explique que tant que la Comue existe, le Sénat existe. Le collège de coordination a vocation à remplacer le Directoire. La question qui se pose est qu'est-ce qui va être proposé dans le Grand Etablissement. Qu'est-ce qui est pertinent ? Que faut-il proposer pour la sortie d'établissement ?

3. Convention d'association et de partenariat avec l'Université de Toulouse (avis conforme)

Le modèle économique de la Comue est particulier car les trois quarts du personnel sont des agents contractuels.

A. El Akremi : Il a une position compliquée en tant que représentant de pôle DSPEG et à UTC, il faudrait des points de vigilance. Il sait qu'UTC est un membre compliqué. Concernant les trois articles le transfert de ressources cela questionne UTC. Nous avons des intérêts à la Comue et nous savons que nous devons travailler à l'UT. Il a des interrogations concernant ces articles.

M. Toplis : Cette convention a été présentée devant le directoire élargi en présence d'Hugues Kenfack qui a participé aux débats. Il s'est abstenu mais il était rassuré qu'en aucun cas cette transformation n'acte les transferts. Il acte le fait de produire une feuille de route. L'étape importante sera la validation de la feuille de route et le positionnement d'UTC et des uns et des autres dans cette feuille de route. Ce texte donne la philosophie générale. Hugues Kenfack n'a pas voté contre même s'il s'est abstenu.

A. El Akremi : Cela suppose qu'il faut continuer le dialogue et avancer sur le contenu précis de la feuille de route.

M. Toplis : Il présente les étapes du vote et le processus qui va aller jusqu'au CA. Précédemment passage en directoire élargi. Lors du passage en CSA, ce dernier nous a fait comprendre qu'il était attentif à la feuille de route et au protocole de transfert.

C. Dussart explique que les membres du sénat doivent émettre un avis conforme (voir PowerPoint).

Vote : Approuvez-vous la convention d'association et de partenariat avec l'Université de Toulouse ?

NPPV : 0 ABS. : 0 Contre : 0 Pour : 47

4. Transfert de l'accréditation du doctorat à l'Université de Toulouse (avis conforme)

C. Colin : La Comue reste accréditée. L'UT et cinq établissements vont demander la co-accréditation (UT2, INP, INSA, ISAE, ENAC avec UT) et deux en délivrance partagée (INUC et UTC). C'est le format qui devrait être examiné au CNESER du 17/06/25 en vue de la rédaction de l'arrêté d'accréditation.

M. Toplis : Le tableau sera présenté au CNESER. Il permet par la suite au Ministère d'acter l'accréditation et de produire l'arrêté.

C. Colin : Présentation du Conseil de la politique doctorale

M. Toplis : Résume le vote au directoire élargi.

K-H. Voizard : Dans la répartition des sièges ne figure pas l'INUC.

C. Colin : Non car ce sont seulement les établissements habilités à délivrer le doctorat mais on peut prévoir une place d'invité pour l'INUC au CPD en fonction de l'ordre du jour. C'était aussi une demande de l'UTTOP.

Vote : Approuvez-vous le règlement intérieur des études doctorales et les règlements des études doctorales SHS-ALL et STS à partir de l'année universitaire 2025/26 ?

NPPV : 0 ABS. : 0 Contre : 0 Pour : 47

Vote : Approuvez-vous l'autorisation de l'UT à solliciter l'accréditation auprès de l'État pour le diplôme national de doctorat en co-accréditation conjointe ou partagée ?

NPPV : 0 ABS. : 0 Contre : 0 Pour : 47

5. Logo de la Comue de Toulouse (pour information)

M. Toplis : Il présente le logo de la Comue

B. Jeunier : Il lui semblait que le « T » était en couleur par rapport au « U » ?

M. Toplis : Dans le logo de l'UT (EPE) il y a des couleurs (brique et corail) mais dans le nôtre il n'y a plus de couleur (noir pour la Comue).

M. Mongeau : On parle de proposition, est-ce une décision irréversible ? Cela donne l'impression que c'est une création alors que l'UT est une des universités les plus anciennes. C'est dommage. Peut-être qu'en sortie d'expérimentation on pourra encore se reprendre.

M. Toplis : Il y avait un parti pris autre de marquer le lien entre le projet Comue Université de Toulouse car il portait l'ambition de créer un Grand Etablissement sur le site toulousain à travers un renouvellement des couleurs et un épaississement des traits. Lorsqu'on va atterrir sur la suite dans le Grand Etablissement, là on pourra se poser la question. L'idée est de simplifier la continuité entre le projet porté par la Comue et l'EPE.

M. Toplis : C'était une réunion un peu technique. On va bientôt avoir une réunion sur le rapport HCERS : le 5 juin, il sera voté en congrès même si statutairement il faudra deux votes (un de chaque instance). L'idée du Congrès est pour que chacun s'enrichisse du document qui comporte 60 pages. Vingt pages concernant le cadre dans lequel nous avons travaillé depuis cinq ans. 40 pages qui décrivent des actions, ce qui a été fait concrètement.

B. Cugny (CNES) : Actuellement on prépare la campagne des thèses et post-doc 2025. Est-ce que l'information va bien redescendre vers les futurs directeurs de thèse ou directeurs de laboratoire car de notre côté on doit mettre en place des conventions et les faire signer. A chaque fois c'est un peu compliqué. Est-ce que le chemin de la signature des conventions va être facile à trouver ?

M. Toplis : Ces sujets ne passent pas par la Comue mais par les laboratoires d'étude et les tutelles des laboratoires donc le processus n'est pas modifié. Il n'y a pas d'impact sur ce sujet.

*_*_*_*_*_*_*_*_*

Toulouse, le 8 octobre 2025

Le Président de la Comue

Michael TOPLIS